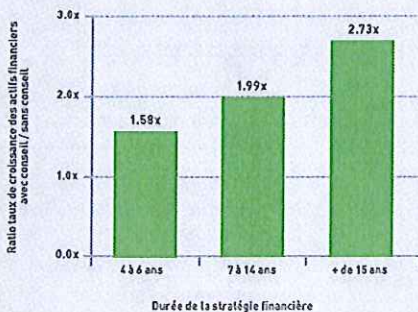


POURQUOI FAIRE CONFIANCE À UN CONSEILLER FINANCIER ?

La raison est simple : parce que c'est payant! Une étude récente¹ démontre, chiffres à l'appui, que les individus qui ont recours aux services d'un conseiller pour la gestion de leur portefeuille accumulent près de *trois fois* plus d'épargne que les investisseurs sans conseiller sur une période de 15 ans. Pourquoi? Parce qu'un conseiller contribue à créer de la valeur de différentes façons :

Instaurer et respecter un plan financier.

Un conseiller établit avec vous une stratégie financière à long terme répondant à vos besoins financiers. Indépendamment de leur âge ou de leur niveau de revenu, les clients ayant recours à un conseiller accumulent plus d'actifs que les autres¹ en grande partie parce que le conseiller va les aider à établir un plan d'épargne et à le suivre.

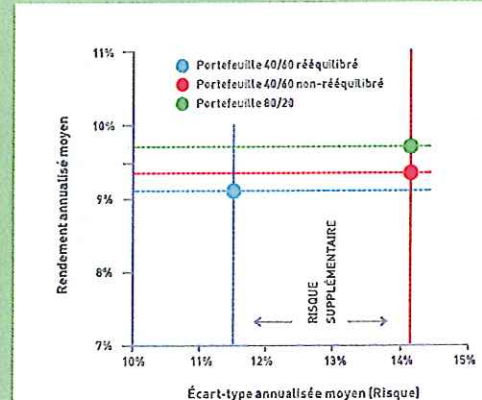


L'indépendance

Un conseiller indépendant a pour seul intérêt de recommander le bon produit au bon client parmi une foule de produits disponibles sur le marché. Un conseiller indépendant n'offre pas de produits maison et n'a donc aucun intérêt à vous recommander une famille de fonds au détriment d'une autre.

Rééquilibrer le portefeuille.

Avec le temps, la pondération des différents types d'actifs au sein de votre portefeuille variera selon l'évolution des marchés. Dans un marché haussier, les fonds d'actions finiront par prendre une plus grande place par rapport aux fonds d'obligations, exposant par le fait même votre portefeuille à davantage de risque. Le rôle d'un conseiller consiste aussi à rééquilibrer votre portefeuille selon le plan initial, ce qui vous permettra de réduire sensiblement la volatilité de votre portefeuille tout en conservant un niveau de rendement comparable.



Réduire l'impulsivité.

L'argent est un sujet émotif. En période de crise, un conseiller aide à contrôler l'impulsivité et contribue à recentrer la stratégie sur le plan de départ.

Des études ont démontré que les clients ayant maintenu le cap en période d'instabilité boursière ont systématiquement surpassé les rendements moyens des gens ayant tenté d'anticiper les marchés. Par exemple, sur la période de 2008 à 2012, on estime qu'un investisseur qui aurait conservé son portefeuille aurait affiché un rendement de 1,5% supérieur à un investisseur qui se serait retiré du marché par crainte de pertes supplémentaires².

Services complémentaires à valeur ajoutée.

Un conseiller financier, c'est bien plus qu'un professionnel en gestion de portefeuille. Son travail permet de créer de la valeur dans plusieurs autres domaines de vos finances personnelles, et ce à chaque étape de votre vie.

Optimiser la fiscalité.

L'analyse de votre situation financière par un conseiller, le choix du véhicule qui servira à accumuler des sommes en prévision de votre retraite (REER, CELI, non-enregistré, etc.) et l'optimisation de l'ordre de vos décaissements une fois que l'heure de la retraite aura sonné peuvent augmenter vos rendements ajustés en fonction des impôts de 0,7% à 1,45% par année².



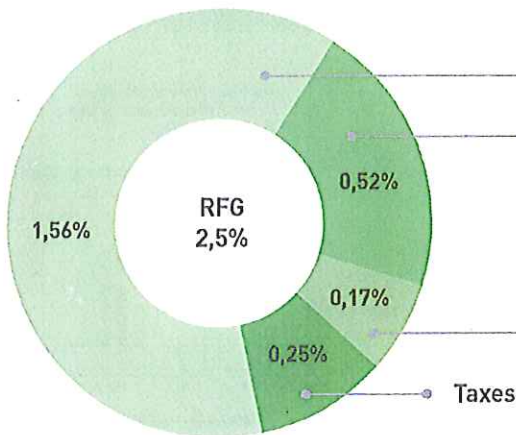
¹ Montmarquette, Claude & Viennot-Briot, Nathalie (Juillet 2012). Econometrics Models on the Value of Advice of a Financial Advisor. Montréal, Qc : CIRANO.

² Kinniry Jr., F., Jaconelli, C., DiJoseph, M., Zilbering, Y. (Mars 2014). Putting a value on your value : Quantifying Vanguard Advisor's Alpha, Valley Forge, PA : Vanguard Research

PARLONS DES FRAIS!

Détenir des fonds communs, combien ça coûte?

Le ratio de frais de gestion (RFG) est l'indicateur par excellence du coût total de détention d'un fonds communs de placement. Le RFG englobe tous les frais de fonctionnement du fonds, y compris la rémunération du courtier et du conseiller. De plus, il est important de savoir que le RFG d'un fonds est toujours déduit automatiquement du rendement affiché par le fonds. À titre d'exemple, voici comment se répartissent approximativement les frais de gestion pour un fonds ayant un RFG de 2,5% :



SOCIÉTÉ DE FONDS

- Salaires de l'équipe de gestion du fonds
- Production et envoi des relevés de compte et feuillets fiscaux
- Préparation des états financiers et vérification comptable
- Autres frais généraux d'administration du fonds

CONSEILLER

- Rémunération pour :
 - + Montage et analyse du dossier
 - + Planification de retraite
 - + Planification fiscale
 - + Planification successorale
 - + Construction du portefeuille
 - + Suivi et rééquilibrage périodique du portefeuille
- Maintien des permis auprès des autorités réglementaires
- Formation continue et perfectionnement professionnel
- Frais généraux de bureau
- Personnel administratif
- Assurance responsabilité professionnelle

GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS

- Administration des comptes et exécution des transactions
- Systèmes informatiques
- Production et envoi des relevés trimestriels
- Département de conformité
- Maintien des permis auprès des autorités réglementaires
- Organisation de formations pour les conseillers et les employés
- Assurance responsabilité professionnelle

Comment Groupe Cloutier Investissements et mon conseiller sont-ils rémunérés?

Il existe quatre structures de rémunération disponibles sur le marché selon les besoins et la situation de chaque client¹. La rémunération brute est toujours partagée entre le courtier et le conseiller.

	Fonds à frais d'acquisition	Fonds à frais de souscription reportés	Fonds à frais de souscription réduits	Gestion à honoraire
Rémunération sur chaque dépôt	0% à 5% ²	5% ³	1% à 2,5% ³	0%
Rémunération annuelle ⁴	0,5% à 1,0%	0,25% à 0,5%	0,25% à 1,0%	0,5% à 1,5% ²
Frais au moment du rachat	0%	0% à 6% ⁵	0% à 3% ⁵	0%

¹ Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-haut sont à titre indicatif seulement et représentent les standards de l'industrie. Certaines compagnies ou produits spécifiques peuvent comporter des modalités de rémunération ou des frais différents. Veuillez-vous référer à l'Aperçu du fonds afin d'obtenir des informations précises sur chaque produit. ² Payé directement par le client à même le montant investi. ³ Payé par la société de fonds et inclus dans le frais de gestion (RFG). Aucune déduction n'est effectuée sur le dépôt du client. ⁴ En pourcentage de la valeur marchande du compte. La rémunération de suivi diffère selon le type d'actif détenu dans le fonds (obligations, actions, etc.). Ce frais est inclus dans le frais de gestion (RFG). ⁵ Frais dégressif annuellement payable directement par le client si le rachat est effectué à l'intérieur de 6 ans pour les fonds à frais de souscription reportés et à l'intérieur de 2 ou 3 ans pour les fonds à frais réduits.

Transparence et prévisibilité

Peu importe la structure de rémunération choisie, les fonds communs de placement constituent une solution transparente, peu coûteuse et dont les coûts sont stables et prévisibles comparativement à certains comptes de valeurs mobilières qui facturent pour chaque transaction effectuée dans le compte.